

JEUDI

11 JUILLET 1833.



TROISIÈME ANNÉE.

210.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

— 11 juillet 1832, poursuite contre la *Gazette de Franche Comté*, Besançon; — l'*Echo du peuple*, à Poitiers, et la *Gazette du Berry*, à Bourges; — 12 juillet 1831, condamnation du *journal du Bourbonnais*, 3 mois 2,000 fr.; — 12 juillet 1832, acquittement de la *Gazette Constitutionnelle de l'Allier à Moulins*, émeute à Vesoul; — 15 juillet 1831, saisie avant publication d'un programme relatif au 14 juillet; saisie de la *Révolution*.

LYON.

Hier le gérant de notre journal réfléchit, peut-être pour la première fois, à la situation difficile où il se trouvait. Voici comme :

La veille, sa mère infirme lui avait adressé une prière fervente. « J'ai lu dans quelques journaux, lui disait-elle, que tu étais condamné à 15 mois de prison, moi, je ne sais si le ciel m'accordera encore 15 mois d'existence. Avant de mourir, je voudrais te voir, mon cher enfant, je voudrais te presser sur mon sein, et tu n'ignores pas que ma santé fort délabrée m'empêche d'aller te rejoindre à Lyon... Un baiser de ta vieille mère te donnera de la force, un baiser de mon fils me donnera la santé.....Je t'attends. »

M. Granier est donc parti pour Montpellier, où il doit passer une quinzaine de jours; après cela, nous en avons la certitude, il viendra se constituer prisonnier.

Voyons si le pouvoir aura la générosité d'attendre. A lui des remerciemens, s'il ne fait pas jouer le télégraphe pour saisir au collet un fils qui va embrasser sa mère.

Aujourd'hui, mercredi, M. Prat, commissaire central nous adresse la lettre suivante :

Lyon, le 10 juillet 1833.

Monsieur,

Je vous préviens que M. le procureur-général, vient de m'adresser l'arrêt rendu contre vous, par la cour d'assises du Rhône, [qui vous condamne à quinze mois de prison et quatre mille francs d'a-

mende; je vous invite à vous faire écrouer à la prison de Perrache, d'ici à demain soir; passé ce délai, je serai forcé d'employer les moyens que la loi m'accorde pour la faire exécuter.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le commissaire central,
P. PRAT fils.

Comme l'on voit, le pouvoir a hâte. La fièvre jaune et le choléra menaceraient les citoyens de Lyon si notre gérant était plus long-temps sous un soleil chaud et bienfaisant..... Les verroux de Perrache sont un peu rouillés, nous ayons respiré pendant quelques mois un air libre; à nos poumons maintenant l'air fétide et lourd des cachots.

Invasion de Fléaux.

EN L'AN DE GRACE 1833,

SOUS LE RÈGNE FORTUNÉ DU SIEUR LOUIS-PHILIPPE

Décoré d'une hernie et de la croix-d'honneur,

PROTECTEUR DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,
ET DISTRIBUTEUR ASSERMENTÉ DES BIENFAITS DE LA PROVIDENCE.

En l'an de grace dix-huit cent trente-trois, le monde est en proie aux fléaux de tout genre. Le fléau pullule : on ne voit, on ne sent que fléaux; la nuit on rêve de fléaux; le jour on rencontre partout le fléau; les journaux apportent à chaque courrier, de leur département, un nouveau fléau; le télégraphe gesticule en fléau, à chaque minute : à droite, fléau; à gauche, fléau; au milieu, fléau, fléau, fléau !

Le tout sans compter le neuf août.

Providence, que t'avons-nous fait ?

Un jour, c'est le hanneton tricolore; vous connaissez sans doute le hanneton tricolore ? car il n'est personne qui n'ait entendu parler dans ces derniers temps du hanneton tricolore; il faudrait être abandonné de Dieu et du *Constitutionnel* pour ignorer le hanneton tricolore,

à tout hasard, voici, d'après ce même *Constitutionnel*, l'histoire naturelle du hanneton tricolore.

Le hanneton tricolore reçoit la naissance dans les climats septentrionaux; il est citoyen d'un pôle quelconque, les uns disent du pôle arctique, les autres du pôle antarctique. Les auteurs de ses jours entourent son berceau des plus tendres soins. Quand il est parvenu à l'âge de puberté il se choisit une compagne avec laquelle il vit heureux et dont il a beaucoup d'fans.

Voilà tout ce que le *Constitutionnel* a pu savoir jusqu'à présent touchant la physiologie de ce terrible animal. Il paraît que dans ces dernières années le hanneton tricolore a été tellement heureux en mariage et s'est vu doué de tant d'enfants que sa patrie hyperborienne n'a pu suffire à son existence. Le hanneton tricolore a émigré dans nos fertiles contrées, où sa fureur a dévasté le règne végétal. Cet insecte affectionne les feuilles vertes, suaves et de bon goût: il ne peut pas souffrir des feuilles molles, corrompues, soporifiques; il a horreur surtout des feuilles ministérielles.

Après le hanneton tricolore, dont la formidable invasion serait passée inaperçue, comme l'éclipse de lune de l'autre semaine, sans le *qui vive?* du *Constitutionnel*, sentinelle qui veille toujours à la porte de l'édifice social; après le hanneton tricolore, a fait irruption le hanneton simple, le hanneton vulgaire, plus généralement connu, depuis cette année, sous le nom de *hanneton insurrectionnel*. Cet insecte qui avait déguisé jusqu'à ce jour ces penchans féroces sous la bonhomie apparente de son caractère et l'extrême affabilité de ses mœurs domestiques, a définitivement levé le masque: non content de s'attaquer, selon la nature, au règne végétal, il a porté ses ravages jusque dans le règne animal, où il a rongé une grande quantité de gardes-champêtres, et notamment, s'il faut en croire le *Charivari*, M. ROMIEU, sous-préfet de Louhans, que sa gloutonnerie fonctionnairiphage n'a pas craint de dévorer tout entier, jusqu'à sa croix-d'honneur exclusivement.

L'autorité centrale a pris des mesures énergiques contre la propagation de cet insecte sous-préféticide, et les conseils généraux ont voté des fonds pour l'extinction simultanée du hanneton insurrectionnel et de la mendicité.

Après les hannetons insurrectionnels et tricolores, c'est le tour de la *paulina*. La *paulina* est encore un animal dont la nature avait dérobé la connaissance à nos pères, et dont le *Constitutionnel* a aussi doté le siècle contemporain; c'est effrayant ce que ce journal philanthrope invente de bête chaque jour.

La *paulina* n'a pas encore envahi la France; mais en revanche elle a détérioré sa sœur la Navarre, jusque dans son plus petit brin d'herbe. C'est une manière de punaise ornée d'une paire d'ailes transparentes et qui dépose un germe venimeux partout où elle fixe son vol vagabond. La Navarre a expédié une armée à sa poursuite: les soldats la cueillent comme on fait du raisin en octobre. Les forces de terre et de mer dont jouit la Navarre n'ayant pas suffi pour cette abondante récolte, l'ordre de choses de l'endroit s'est vu dans la cruelle nécessité de décréter à cet effet une levée extraordinaire. On assure même que c'est seulement à cause de cet incident que n'a point eu lieu le désarme-

ment universel irrévocablement fixé pour cette année. Diable de fléau, va!

Aujourd'hui, voici venir à la fois la sauterelle et le requin. La sauterelle qui couvre nos prés en si grande abondance qu'elle empêche l'eau d'y couler. — Le requin qui s'est avisé d'établir des patrouilles dans le port de Marseille, à l'effet d'empoigner et d'engloutir les trop imprudens et trop aventureux baigneurs.

Où s'arrêteront, grand Dieu! tous ces fléaux? et remarquez bien que, faute d'espace, je ne parle point ici de la grippe, de M^e Michel Chegaray, de la croix-d'honneur et du *Courrier de Lyon*, fléaux non moins maléfaisans, toujours sans compter le neuf août.

Providence, que t'avons-nous fait? ne sommes-nous pas confits de religiosité, abrutis de dévotion, au point même que depuis quelque temps, tout se fait chez nous pour l'amour de Dieu?

Délivrez-nous donc, sinon par reconnaissance, du moins par pitié, de ces fléaux sans nombre, de la *paulina* et de la grippe, des divers hannetons et de la croix-d'honneur, du requin et de M^e Chegaray; de la sauterelle et du *Courrier de Lyon*.

Non pas, cette fois, sans compter le neuf août.

Où l'on prouve

QUE NOUS VIVONS RÉELLEMENT SOUS UN GOUVERNEMENT DE MAJORITÉ.

Ici-bas les sots sont en majorité.

On a dit souvent et l'on répète tous les jours que le peuple français est le plus spirituel des peuples de la terre. — Ceux qui se soucient peu de l'esprit, comme le cirque olympique, disent qu'il est le plus brave des peuples de la terre. — Ceux qui ne sont compétens ni en fait d'esprit, ni en fait de bravoure, comme le *Constitutionnel*, se contentent de dire: « Le peuple français est le plus délicat et le plus tendre des peuples de la terre. »

En un mot, spirituel ou tendre, brave ou délicat, le peuple français a toujours été quelque chose au superlatif: c'est positif.

Aujourd'hui, je ne veux parler que de l'esprit.

Je suis loin de récuser un éloge que les nations étrangères ont la bonté de ratifier; éloge dont, au reste, en ma qualité de français, je puis légalement réclamer mon trente-deux millionième. Cependant, je l'avouerai, il me prend parfois à ce sujet d'étranges scrupules. Il m'arrive bien souvent, en jetant un coup-d'œil autour de moi (je ne dis pas en moi-même, car je confesse modestement que, pour mon trente-deux millionième, je ne suis spirituel que par reflet), il m'arrive, dis-je, d'avoir honte de cette hablerie, de même que M. Fulchiron, qui rougit rarement, pourtant rougit une fois tous les trimestres, lorsque M. Madier-Montjau lui fait compliment au pied de la tribune, d'u ne éloquence qu'il s'est fait fabriquer à tant la ligne.

Je viens de dire *hablerie*, si je ne me trompe: eh bien plus je réfléchis et plus je pense que j'ai trouvé le mot propre. Nous, Français! nous, les plus spirituels! ah! si les sots savaient écrire!

À la rigueur cependant, cela peut être vrai, et nous pouvons, entre nous, en avoir la conscience. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que nos voisins, je parle de

ceux qui ne connaissant ni le mouvement de notre littérature, ni cette effluve *quotidienne* de verve énergique et de malicieuse gaité qui s'échappe de la presse périodique, ne peuvent nous juger que d'après les dires et les gestes de nos gouvernans, je ne comprends pas que ceux-là aient l'indulgence ou la sottise de faire chorus avec nos flatteurs, et de nous croire plus spirituels qu'eux mêmes. Cela seul me fait supposer qu'ils pourraient bien avoir raison de fait. Quelle triste idée doivent avoir de notre éloquence parlementaire, ceux à qui ne parviennent que ces rares discours, appelés, par le sujet qu'ils traitent, ou par la qualité des orateurs qui les prononcent, à faire sensation en Europe; et par exemple, la dernière harangue de l'improstitué Viennet, et les improvisations de l'immaculé Soult?

Que peuvent penser de notre presse ceux chez qui la douane ne laisse pénétrer que les bons principes de la *France Nouvelle*, du *Figaro* et du *Courrier de Lyon*? Ainsi de suite.

Pour prendre un exemple récent, parlons du dernier voyage du sieur Louis-Philippe à son château d'Eu.

D'abord ce sont des journaux ministériels annonçant, huit jours à l'avance, « que SA MAJESTÉ daignera honorer de SON AUGUSTE PRÉSENCE, avec SON AUGUSTE FAMILLE, la ville de Dieppe, etc. » et que « sa majesté a manifesté le désir que son auguste présence ne causât aucun dérangement dans les populations. » — Évidemment, les étrangers doivent croire que les journaux ministériels se moquent de sa majesté, ou de leurs lecteurs, s'ils en ont.

Puis, c'est un conseil municipal qui discute gravement s'il convient de donner à la reine un petit vaisseau en ivoire, et de servir sur la table du roi une assiette de raisins du prix de 20 francs. — Évidemment les étrangers doivent croire que nos conseils municipaux sont tombés dans la crétinisme ou la démence.

Puis, c'est un préfet qui dit au sieur Louis-Philippe : « J'ai eu l'honneur d'élever jusqu'à votre majesté l'expression de la reconnaissance publique. — C'est aller au cœur de votre majesté que de lui dire, etc... — Si ces sentimens n'étaient pas dans nos cœurs, ils y naîtraient de la félicité publique, fruit du gouvernement paternel de votre majesté. » — Évidemment les étrangers doivent croire que nos préfets n'ont pas toujours le libre usage de leurs facultés intellectuelles.

Puis, c'est un maire qui dit d'abord au roi : « Si la nouvelle de votre arrivée dans nos murs a excité des transports de joie, la population tout entière s'est sentie comme électrisée, en apprenant que la reine, votre auguste épouse, venait aussi nous honorer de sa présence. » — Ensuite à la reine : « Nous ne formerons qu'un vœu, celui de vous voir revenir quelquefois, vous, madame, qui savez si bien répandre sur tout ce qui vous entoure un charme qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer; vous, dont les vertus rehaussées par une modestie pleine de grace, nous promettent une descendance qui fera goûter aux Français de longues années de gloire et de prospérité. » — Évidemment les étrangers doivent croire que nos maires sont choisis parmi les bobèches les plus distingués de France et de Navarre.

Puis, c'est le sieur Louis-Philippe, type légal de perfection, être inviolable, irresponsable, impeccable, le plus complet résumé, d'après le *Journal des Débats*, de l'esprit et du génie français, qui répond au préfet

ci-dessus : « Vous ne pouviez me donner une nouvelle qui me soit plus agréable que ce que vous venez de m'annoncer que les 150,000 bras de la Seine-Inférieure étaient tous occupés; je voudrais seulement qu'ils (les bras) pussent tous savoir combien mon cœur en est réjoui. » — Évidemment les étrangers doivent croire que si le sieur Louis-Philippe est un grand homme d'état, il n'est en revanche qu'un médiocre homme de lettres, et que s'il connaît à fond l'art de gouverner, il sait assez mal sa langue.

Eh bien, toutes ces choses vues, pesées, méditées, supputées, pensez-vous vous-mêmes, la main sur la conscience, que les nations voisines puissent nous croire le peuple le plus spirituel de la terre? si elles nous supposent tels, elles y mettent de la bonne volonté.

A leur place, je croirais, au contraire, — ou que le peuple français est le plus sot des peuples de la terre, — ou que les Français sont représentés par les plus sots d'entre eux.

Je penche, quant à moi, pour le second membre du dilemme, car nous vivons, selon le 9 août, sous un gouvernement de majorité, et le proverbe dit que les sots sont ici bas en majorité.

Lyon.

C'est demain que doit avoir lieu la représentation que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, au bénéfice de Rousseau; nous sommes persuadés que le public s'empresse de saisir cette occasion de venir récompenser le bénéficiaire du zèle qu'il déploie chaque jour.

— Le lieutenant-général Baron Aymard vient d'être nommé commandant de la 7^{me} division militaire (Lyon), en remplacement du général Delort.

— C'est décidément vendredi que M^{me} Gordoni donne son concert dans la grande salle de l'hôtel du Nord, à 8 heures du soir. Avis aux amateurs, qui pourront entendre une voix que Rossini appelle la basse des contr'alto.

MM. Blès, Tilly et Donjon toujours prêts quand il faut être utile aux artistes, se feront entendre dans cette brillante soirée musicale.

SOUSCRIPTION

POUR SUBVENIR AU PAIEMENT DE L'AMENDE
DE QUATRE MILLE FRANCS

A laquelle la Glaneuse a été condamnée par le jury de Lyon,
le 17 mai.

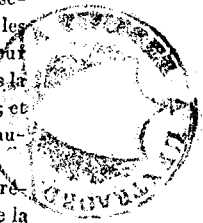
Grenoble, le 1^{er} juillet 1855.

Monsieur,

Veillez accepter, bien que je vous l'adresse un peu tard, l'offrande par laquelle je désire concourir au paiement de l'amende qui devait écraser la *Glaneuse*.

Rendons grace, Monsieur, à l'aveuglement des hommes du pouvoir: leurs excès dont la restauration serait jalouse, et surtout les misérables persécutions exercées soit contre la presse, soit contre les citoyens, assez francs pour manifester hautement et quelle que soit leur position, leurs opinions et leurs sympathies, ont fait rentrer dans la bonne voie une foule d'hommes loyaux, qui n'étaient qu'égarés; et comment pourraient-ils désormais compter sur des promesses si audacieusement violées tous les jours.

Si les patriotes dévoués qui se sont, comme vous, jetés sur la brèche, souffrent pour la sainte cause, espérons que le bonheur de la



patrie viendra un jour les consoler. En attendant, l'assentiment de leur nombreux amis, de tous ceux dont le cœur bat au nom de cette liberté qui sait se préserver des excès dont on ne peut plus effrayer que les enfans ou les esprits faibles, doit les soutenir dans cette lutte du dévouement.

Salut et amitié
THEVENET, JEUNE.

Membre du conseil municipal et président du tribunal de commerce.

P. S. CI-INCLUS UNE TRAITE DE 25 f. A VUE.

Citoyen,

Les persécuteurs sont impuissans contre les convictions; la nouvelle condamnation qui vient de vous frapper ne nous a pas surpris, le pouvoir vous devait ce cachet du patriotisme et du dévouement; votre courage et votre énergie ont éveillé parmi nous de bien vives sympathies.

L'attitude calme et grande de la population ouvrière de votre cité, en présence des provocations et des bassesses du gouvernement doctrinaire lui a concilié pour toujours notre reconnaissance.

Continuez votre noble tâche, ne vous laissez point abattre; au jour de la justice, votre condamnation pèsera dans la balance.

Salut et fraternité :

MASSON et COPPAY.

Masson, 2 f. Demoyer, 1 f. Belin, 3 f. Naudia, 1 f. Seguin, 1 f. Barbier, 2 f. Levêque, 1 f. Bartholemat, 1 f. Caniez, 1 f. Roude, 1 f. Sauger, 1 f. Lataud, 2 f. Jacotet, 1 f. Gabriel, 2 f. Berthier, 1 f. Un anonyme, 3 f. Pingaut, 2 f. Clerget Parent, 1 f. Ricaud Jenoudet, 1 f. Georges Arnoult, 50 c. Beaudoin, 1 f. 50 c. Perre, 50 c. Gallette Beze, 1 f. Devevey, 1 f. Fournier, 1 f. Comboulot, 50 c. Boucheron, 25 c. Menot, 50 c. Delinotte-Jomane, 1 f. Breard, 1 f. Fust, 20 c. Caire fils, 75 c. Lebœuf Germain, 20 c. Bonnet, 55 c. Poidevin fils, 50 c. Bonhomme, 50 c. Georges, 50 c. Bellotte aîné, 50 c. Picard, 50 c. Durand Emile, 1 f. Rouard, 1 f. Jorat, 50 c. Coppens, 2 f. Labullière, 1 f. Moroy, 75 c. Doulot, 1 f. Lerchet 50 c. Mautoux, 50 c. Mullet, 1 f. Un instituteur, républicain, 1 f.

Total : 50 f. 50 c.

13^e LISTE OUVERTE AU BUREAU DE LA GLANEUSE.

Six républicains, 5 fr. 25 c. Deux compositeurs typographes, 1 fr. Mougey, républicain, 2 fr. Gauthier dit Fauvette, républicain, 1 fr. Jourcin dit Tarlaveau, républicain, 50 c. M^{me} Jourcin, républicain, 50 c. Bernard, républicain, ouvrier chez M. Jourcin, 25 c. Rolandin, 25 c. Louis Baron, id., 25 c. Pierre Baron, apprenti, id., 10 c. Joseph Baron, canetier, id., 05 c. Nery, républicain, 50 c. Mlle Marguerite, domestique, id., 05 c. Martial, lanceur, id., 05 c. Un prolétaire, républicain, 50 c. Un républicain de 95, 25 c. La femme d'un républicain, 50 c. Une égoïste, 10 c. Un anonyme, 25 c. Mlle Mariette Rosie, républicaine, 25 c. J. C. S., républicain, 50 c. Un prolétaire, qui n'aime pas la tyrannie, 50 c. Louis, républicain, 50 c. Un républicain, 80 c. Un id., 20 c. Un id., 25 c. Un prolétaire, ennemi des ventrus, 25 c. Bonneton, prolétaire, républicain, 25 c.

Nouvelles.

STRASBOURG. Le 6 juillet, un charivari a été donné à Strasbourg à M. Saglio, député ministériel. Depuis quatre jours, on attendait cet honorable, et de grandes démonstrations militaires avaient été faites pour le garantir de tout mauvais accueil. Dès que les sifflets et le tapage ont eu commencé, les troupes et les agents de police sont arrivés et ont chassé violemment la foule; aucun désordre sérieux n'a eu lieu. — M. Saglio s'est enfui à la campagne.

SAVOIE. — Le général Guillet qui, comme nous l'avons annoncé, a été ramené ces jours derniers à Chambéry et traité avec la plus grande barbarie; la clé de son cachot est déposée au château: on y entre toutes les nuits à dix heures. L'opinion générale des soldats est qu'on veut le laisser mourir de faim. Il est à remarquer que ce traitement s'exerce envers un vieillard accablé d'infirmités qui ne quittait pas le lit depuis quatre ans et notoirement étranger à toutes menées politiques.

Le gouvernement sarde vient de donner une nouvelle preuve de sa tendresse pour les amis de la liberté. Huit Polonais, obligés de sortir de France, ayant été conduits par leur mauvais destin dans un cachot à Chambéry où ils sont entassés depuis huit jours.



GLANE.

On a arrêté le journal *la Tribune*, on n'arrêtera pas la plume du journaliste.

— On dit que *la Tribune* est arrêtée; cela n'est pas vrai, elle marche toujours.

— Prenez garde, gouvernans! quand on marche à reculons, il est difficile d'éviter les précipices.

— Ils disent aujourd'hui que la presse est un flambeau à incendier, comme c'est torche!

— Les députés actuels sont d'avis que la *panse* vaut mieux que la pensée.

— Bourmont va commander les armées, de don Miguel... Don Pedro l'attend à bras ouverts.

— Le troisième fils du roi vient de prononcer un charmant discours latin. On ferait mieux de lui apprendre à parler en français.

— Les nouvelles d'hier disaient que Charles-Albert était en fuite. Piémontais, ne le laissez pas échapper.

— Si on arrête Charles-Albert, on lui fera la grâce de le fusiller par devant... Aucune balle ne trouvera le cœur.

— L'empereur Nicolas assure que nous sommes injustes en l'accusant de manquer de *foi*, attendu qu'il fait tous les jours fouetter les Polonais.

— Nicolas, don Miguel et Charles-Albert, vont publier une *manifeste* générale... pour leurs morts.

— L'épizootie qui règne en ce moment en France sur les vaches, en a détruit un grand nombre dans la ferme de Raincy appartenant au roi; on dit que ce généreux monarque n'a pas été touché de cette perte; il sait où trouver ailleurs des *vaches à lait*.

— Le gouvernement de Louis-Philippe prémédite dix-sept *faits*. Heureusement ils sont à faire.

BULLETIN DES ANNONCES.

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vêlar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou émothésie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez COURTOIS, ancien pharmacien interne des hopitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie, l'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

Dépôt à Tarascon, chez M. Paul Micr, épiciers droguistes.

Maison de campagne, meublée ou non meublée, et fonds en dépendans, le tout situé à Génay, hameau du Péron, à un quart de lieue de Neuville-sur-Saône et des bords de cette rivière, à vendre

ou à échanger contre une maison à Lyon, valeur de vingt à vingt quatre mille francs. S'adresser sur les lieux au sieur Bouchanin, menuisier, et à Lyon, à M. Roucher, notaire, place des Carmes.

M. Louis ENSEIGNE EN 6 LEÇONS aux personnes même étrangères aux premiers principes du dessin, à PEINDRE à l'HUILE les plus beaux portraits, paysages, etc.; après lesquelles 6 leçons il garantit que l'on peindra aussi bien que lui. L'on pourra à peu de frais, au moyen de ce procédé, décorer ses appartemens des plus belles peintures. Il donne des leçons en ville et chez lui. S'y adresser, rue des Célestins, n. 5, à l'entresol, où on le trouve tous les jours jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les magasins et métiers de MM. Dubois et Couturier, facteurs d'instrumens à vent, ci-devant quai Villeroi, sont actuellement placés et rue des Célestins, n. 8, au rez-de-chaussée.

J. A. GRANIER, Gérant.